

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 04 novembre 2025

10h00 – 15h45

- Bureaux de l'UPSADI, Courbevoie -

PROCÈS-VERBAL

Étaient présents

Didier DAOULAS, Président
Nicolas BALMELLE, Vice-Président
Pierre BOURCIER, Administrateur
Pierre CHAPELET, Administrateur
Kévin CHATARD, Vice-Président
Matthieu GLOT, Administrateur
Héloïse VANACKER, Administrateur
Xavier YOU, Administrateur

Excusés ou absents

Maurice ATTAS, Administrateur
Tony FLEURISSON, Administrateur
Christophe GUEGAN, Administrateur
Armand PASTOREL, Administrateur
Marc TORRES, Administrateur

Assistaient également à la réunion : Nathalie CREVEUX, *Déléguée Générale - UPSADI* et Jessica ROBILLARD, *Assistante de Direction*

ORDRE DU JOUR

10h00 – 10h05	Accueil - Annonce des absences
	Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2025
10h05 – 10h15	Approbation d'une nouvelle adhésion
10h15 – 10h30	Point d'étape sur les décisions des réunions précédentes
10h45 – 11h15	Point d'information / échange sur les mouvements syndicaux
11h15 – 12h00	Point sur les études en cours
	Réflexion à mener sur le statut ?
12h00 – 12h30	Actualité de la commission Relations institutionnelles
12h30 – 12h40	Actualité de la commission Numérique : DAP PPC, DAP VPH
12h40 – 12h45	Point social
12h45 – 13h30	Déjeuner
13h30 – 15h30	Actualité des Commissions Métiers par les Présidents de Commission :
	Commission MAD : Réforme VPH, Point sur les travaux avec France Silver Eco
	Commission Diabète : Dexcom G7 – FSL2+ - Compensation baisse LPPR générique – Tarif Omnipod 5
	Commission Perfusion / Nutrition : Avis demandé sur NE
	Commission SUC : Avancement travaux HEVA, revalorisation forfait neurostimulation
	Commission Respiratoire : Courrier à la HAS

ACCUEIL

■ Annonces des absences :

- **Maurice ATTAS**, Administrateur : Pouvoir donné à **Héloïse Vanacker**
- **Tony FLEURISSON**, Administrateur : Pouvoir donné à **Nicolas Balmelle**
- **Christophe GUEGAN**, Administrateur : Pouvoir donné à **Didier Daoulas**
- **Armand PASTOREL**, Administrateur : Pouvoir donné à **Didier Daoulas**
- **Marc TORRES**, Administrateur : Pouvoir donné à **Nicolas Balmelle**

■ Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 septembre 2025

Aucune observation n'ayant été formulée par les administrateurs, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Il est rappelé que l'UPSADI ne doit pas être utilisée comme un forum pour la discussion de sujets relevant du secret des affaires. Les réunions de l'UPSADI doivent toujours être conduites de manière à éviter qu'à aucun moment ses membres ne puissent, par leurs propos, donner l'impression qu'ils mènent une action commune susceptible de restreindre la concurrence.

APPROBATION DES NOUVELLES ADHÉSIONS

■ L&A MEDICAL

Les membres du Conseil d'Administration ont validé à l'unanimité cette adhésion.

POINTS D'ÉTAPE SUR LES DÉCISIONS DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

■ CPN : Problématique des indus

Nathalie Creveux indique que les adhérents ont été invités à communiquer à l'UPSADI toute éventuelle difficulté avec leurs caisses, notamment en matière d'indus. Nous sommes actuellement en attente de leurs retours. Ceux-ci pourront être adressés à la CNAM.

■ Création d'une Commission Collectivités

Une communication sera envoyée prochainement aux adhérents afin de recenser les personnes qui souhaitent s'impliquer au sein de cette Commission.

■ Projet d'offre juridique aux adhérents

Une proposition formelle d'offre juridique sera faite lors du prochain Conseil d'Administration du 17 décembre 2025. **Nathalie Creveux** propose de faire un sondage auprès des adhérents pour savoir ce qu'ils attendent de cette offre de service.

■ Réunion de présentation des statistiques de la prestation par la CNAM

Une réunion est programmée le 21 novembre 2025 avec pour objet la présentation des répartitions géographiques des PSDM selon les principaux secteurs d'activités.

■ Certification

Nicolas Balmelle s'interroge sur l'avancement du dossier de la Certification ainsi que sur l'information selon laquelle le Cofrac envisagerait de recourir à des auditeurs externes issus d'entreprises concurrentes. **Nathalie Creveux** indique qu'à ce jour, aucune information nouvelle n'a été communiquée, que ce soit au sujet de la procédure de certification, toujours pas formellement « bouclée », ou concernant le décret d'application, toujours manquant pour donner le « go » au lancement du processus.

- **Webinaire VPH CNAM**

Nathalie Creveux indique que la CNAM a renoncé à l'organisation d'un Webinaire VPH avant l'entrée en vigueur de la réforme le 1er décembre 2025.

- **Nutrition**

Nicolas Balmelle soulève le point évoqué lors du Conseil d'Administration précédent, au sujet de l'inscription d'une poche de nutrition entérale, dont la convention avait été uniquement signée par les pharmaciens et qui n'avait pas été soumise à l'UPSADI. **Pierre Bourcier** indique que depuis, le CEPS a effectivement sollicité l'UPSADI sur une inscription sur ce segment

- **Recensement des courriers restés sans réponses**

Si pour l'heure, aucun recensement des courriers adressés par l'UPSADI en propre ou en intersyndicale et restés sans réponse n'a été effectué, réaliser un tel inventaire semble toujours pertinent pour être utilisé le moment venu dans de futures argumentations. Une relance sera par ailleurs réalisée auprès de la CNAM à la suite de questions techniques restées, elles aussi sans réponse.

- **Extranet PSAD (Respiratoire)**

La question de la désinstallation des extensions extranet des PSAD chez les médecins, imposée par certaines caisses est à nouveau posée par **Héloïse Vanacker** qui souhaite que l'UPSADI se positionne sur cette problématique.

Didier Daoulas n'est pas favorable à une intervention sur ce point, estimant qu'il s'agit d'un épiphénomène sur quelques caisses et qu'une action risquerait de généraliser une interdiction. Il rappelle que ces accès sont théoriquement interdits (RGPD, sécurisation des données, convention nationale) et que les juristes ne parviennent pas à trancher effectivement sur leur légalité. Dans un registre parallèle, il note que le Conseil d'État a ouvert la voie à un accès du médico-social au DMP, sous réserve d'une évolution des textes. **Nicolas Balmelle** partage cette position et considère que le syndicat devra porter à terme la question de l'accès au DMP.

POINTS D'INFORMATION / ÉCHANGES SUR LES MOUVEMENTS SYNDICAUX

- **Point d'information / échanges sur les mouvements syndicaux**

Didier Daoulas expose la scission récente au sein de la Fedepsad consécutive à la prise de fonction de la nouvelle présidente, conduisant à une augmentation de l'éclatement du paysage syndical du secteur. Il souhaite proposer un échange au Conseil d'administration sur la stratégie à adopter face à cette situation.

La Fedepsad/Synalam va avoir besoin de trouver des alliés et souhaite pousser au maximum l'intersyndicale. Mais faut-il aller plus loin ? **Héloïse Vanacker** serait en faveur d'un rapprochement en vue de créer une nouvelle fédération, distincte de la Fedepsad, qui aurait davantage de poids dans le secteur. L'objectif serait de constituer une alliance fondée sur des positions communes et portée sur une en tête commune.

Nathalie Creveux rappelle que l'UPSADI et la Fedepsad n'ont pas la même philosophie. **Nicolas Balmelle** partage ces réserves et souligne l'existence de divergences de fond et de forme malgré les travaux menés en intersyndicale dans les diverses commissions.

Kévin Chatard rappelle à son tour que la convention intersyndicale signée n'a pas permis d'améliorer les relations, et que l'UPSADI demeure philosophiquement plus proche des associations que de la Fedepsad. **Pierre Bourcier** appuie cette position en évoquant en outre une dérive autour des préoccupations financières du secteur davantage qu'autour du métier lui-même du côté de la Fedepsad (travail centré sur les marges). Sans être opposé philosophiquement à un rapprochement, **Didier Daoulas** estime que les temporalités et objectifs de l'Upsadi et de la Fedepsad divergent fortement, rendant impossible une collaboration plus rapprochée. Il est conforté sur ce point par la position exprimée par plusieurs administrateurs notant une incompatibilité croissante des positions dans les commissions avec une Fedepsad qui « pousse » le distanciel là où l'Upsadi défend le domicile.

En synthèse, il est acté que l'Upsadi souhaite avant tout maintenir son autonomie, privilégiant les coopérations ponctuelles lorsque les intérêts sont communs. La création d'une structure décisionnelle commune ne saurait, à ce stade, être d'actualité. L'hypothèse d'un rapprochement avec le Synapsad apparaîtrait plus pertinente, mais demeure limitée par sa volonté d'indépendance, à ce stade en tout cas.

Il est donc convenu de proposer à la Fedepsad un bureau dédié destiné à la rencontre de la nouvelle présidente afin de l'interroger sur sa vision et visant à clarifier nos positions respectives sur les sujets structurants : statut, dissociation, modèle d'avenir, tout en réaffirmant la volonté de dialogue de l'Upsadi.

- **Stratégie de communication**

Cette singularité que souhaite défendre l'UPSADI doit également se retrouver dans les modes de communication retenus. Les administrateurs ne se « retrouvent » pas dans les communications verbeuses et politiquement correctes de la Fedepsad. Comme décidé en séminaire, les administrateurs souhaitent désormais durcir le ton. Dans cet esprit, il est décidé de ne pas s'associer aux projets de communiqués de presse soumis par la Fedepsad, considérant que l'approche retenue et son style ne correspondent pas aux positions de l'Upsadi.

En revanche, l'Upsadi a transmis un projet de communiqué « musclé » à ses homologues sur le sujet diabète, dénonçant le parti pris par les autorités de santé préférant favoriser un industriel étranger aux dépens de l'emploi et de la prise en charge de proximité. Que ce communiqué soit intersyndical ou non, il sera adressé au CEPS en amont de sa diffusion à la presse.

POINTS SUR LES ÉTUDES EN COURS

Thème évoqué dans le cadre du point sur la commission relations institutionnelles.

ACTUALITÉS DE LA COMMISSION RELATIONS INSTITUTIONNELLES

- **Journée de l'UPSADI – 27 novembre 2025**

Compte tenu de la faible mobilisation des adhérents et des réponses défavorables des tutelles pour participer aux débats au vu du contexte politique incertain, il a été décidé à l'unanimité d'annuler l'événement.

Par conséquent, **Nicolas Balmelle** propose de valoriser ces travaux à travers l'organisation d'une conférence de presse visant à présenter les propositions majeures issues des travaux menés avec le cabinet Nextep sur « les nouvelles missions pour les PSAD ».

Une présentation de l'étude aux adhérents serait organisée en amont de la conférence de presse. **Nicolas Balmelle** propose d'échelonner, sur les prochains mois, la restitution des autres études soit lors de conférences de presse ou via communiqué. Il paraîtrait, ainsi, pertinent de présenter les travaux menés avec Astères sur la régulation économique en début d'année 2026, au moment où débiteront les réflexions sur le PLFSS 2027 avant de présenter les autres travaux. Une présentation de ces notes sera également faite aux autres syndicats, tandis que naturellement, des contacts seront pris avec les tutelles afin de leur présenter ces travaux, de manière globale ou par proposition, en fonction des interlocuteurs.

- **Site internet UPSADI** : Le site est en ligne depuis quelques jours, **Nicolas Balmelle** propose aux administrateurs de le parcourir et de transmettre leurs observations au besoin.
- **La brochure UPSADI** sera disponible dans les prochaines semaines. Éditée en 1000 exemplaires, elle a été conçue de manière à ne pas être trop « datée » pour pouvoir vivre sur plusieurs années
- **Webinaires adhérents**
 - **VPH** : **Nicolas Balmelle** propose d'organiser un webinaire VPH à destination des adhérents avant l'entrée en vigueur de la réforme. **Nathalie Creveux** s'interroge sur la pertinence d'un tel événement au regard du faible volume d'informations nouvelles depuis le dernier webinaire

organisé en septembre. Elle propose de balayer éventuellement les FAQ. Le projet sera soumis aux membres de la commission. Il pourrait se tenir le 26 novembre à 12h00.

- **Webinaire « nouvelles missions »** : 24 novembre 2025 de 12h30 à 14h00
- **Webinaire de la nouvelle année** : 12 janvier 2026 de 12h00 à 14h00

■ **Projet de Congrès**

Un nom pour l'événement a été défini. L'agence Ilago se charge d'élaborer un document de présentation synthétique afin de servir de support « d'accroche » pour solliciter les partenaires pressentis/espérés de l'événement (HAD, FNI, etc.).

COMMISSION NUMÉRIQUE

- **DAP PPC** : les tests sont finalisés et paraissent concluants. A ce stade cependant, aucune date de mise en ligne définitive n'a été communiquée.
- **Ordonnance Numérique** : Xavier You rappelle que les travaux relatifs à l'ordonnance numérique restent au point mort pour les PSAD. Il est précisé que le décalage de son exigibilité a été acté par simple communiqué, sans texte officiel.
- **DAP VPH** : Une réunion de présentation aura lieu le 06 novembre 2025

POINT SOCIAL

Nathalie Creveux fait un point de l'actualité sociale, autour de la future réalisation du rapport de branche, pour lequel les entreprises seront sollicitées, mais aussi de la demande d'ouverture des NAO par les organisations de salariés. Elle rappelle que le premier niveau de la nouvelle grille est déjà « collé » au Smic et que la moindre progression de celui-ci fera plonger les premiers niveaux sous les minimas. **Pierre Bourcier** considère qu'il faudrait indexer la grille sur le SMIC. Des propositions devront donc être faites début 2026.

Nathalie Creveux évoque par ailleurs le lancement imminent du CQP IMTAD (intervenant médico technique à domicile) porté par la branche. Il sera dans un premier temps déployé en Ile de France, PACA/Occitanie et Rhône-Alpes avant d'être étendu, si succès en 2027 sur les autres territoires y compris les DROM COM. L'APAN DMT, l'association paritaire pour l'aide à la négociation sociale dans la branche, agira en tant que certificateur et assurera le pilotage des organismes de formation. Le lancement officiel est prévu pour janvier 2026 et fera l'objet d'une communication dédiée.

ACTUALITÉ DES COMMISSIONS MÉTIERS PAR LES PRÉSIDENTS DE COMMISSION

■ **Groupe Anti-gaspillage**

Le GT s'est réuni une première fois afin de faire le point sur les actions déjà mises en place au sein des entreprises et les attendus en matière de « livrables ». **Matthieu Glot** indique ainsi que dans un premier temps, pourraient être mis en place, sous logo UPSADI, une charte de sobriété énergétique, une politique RSE et un document recensant les petites actions pouvant être mises en place par les entreprises. Il conviendra de voir, dans un 2ème temps si les commissions métiers pourraient se saisir du sujet de la lutte contre le gaspillage.

■ **Commission Respiratoire**

Héloïse Vanacker rappelle qu'un courrier a été adressé à la HAS en réponse au premier volet de l'avis rendu sur la PPC mettant en lumière plusieurs incohérences : l'intégration à la toute fin du rapport, du caractère distanciel de la visite, la démultiplication des forfaits consommables... Notre incompréhension relative au « morcellement » des deux rapports (machine et prestation d'une part et observance et télé-suivi d'autre part) a également été rappelé.

Matthieu Glot demande s'il y a des nouvelles sur la ventilation auto-asservie. **Didier Daoulas** explique que le CEPS a reconnu avoir fait une erreur lors des négociations en fixant un tarif machine trop élevé dans une enveloppe déjà

contrainte, laissant trop peu de marge pour les PSAD. Il rappelle la nécessité d'avoir de véritables négociations tripartites. **Pierre Bourcier** fait un lien de corrélation avec le Diabète, qui est également confronté à cette problématique où les industriels sont prioritaires et où seuls 10 % de marge sont accordés aux PSAD. Il sera impératif que les discussions post dissociation ne se fassent plus sans nous.

Différentes actions sont envisagées.

- Demander au sénateur Grégory Blanc de poser une question écrite sur la nécessité que les marges arrières du CEPS soient rendues publiques ;
- Sensibiliser davantage les patients et adapter la communication notamment en élaborant une cartographie des fournisseurs (nationalité, lieu de production, parts de marché dans le temps, paiement des impôts en France) afin d'appuyer un message politique sur la défense de l'emploi français et européen ; le projet de tableau sera validé lors du prochain CA ;
- Solliciter un appui de la CPME pour dénoncer la pression exercée sur les marges des distributeurs français au profit d'industriels non européens ;
- Mener une forme d'investigation pour tenter de sourcer les RFA déclarés par le CEPS depuis quelques années dans son rapport (122 M€ en 2023), ce qui pourrait expliquer le parti pris par le comité.

■ Commission SUC

Pierre Chapelet indique que les travaux intersyndicaux menés par la société HEVA sont toujours en phase préparatoire. L'objectif reste de pouvoir disposer de conclusions avant la fin du moratoire sur les baisses tarifaires. En matière de neurostimulation, il pense qu'il est nécessaire de travailler à une revalorisation des forfaits de location pour compenser le temps passé « gratuitement » pour l'installation par les PSAD.

■ Commission MAD

Nathalie Creveux fait part des différents travaux et réunions préparatoires à moins d'un mois de l'entrée en vigueur de la réforme VPH. La DSS semble avoir accéléré son rythme de travail mais un certain nombre de questions d'interprétation sont encore en suspens, tandis qu'il est désormais acquis que l'ensemble des codes LPP ne seront pas prêts, ce qui posera des problématiques de facturation. Elle fait part, par ailleurs, de la poursuite des travaux préparatoires à la réalisation du livre blanc avec France Silver Eco. À ces fins, l'UPSADI a mené une enquête patients par l'intermédiaire de ses adhérents : quelques 336 questionnaires ont été collectés, qui donneront lieu à une synthèse et une exploitation dans ledit Livre blanc.

■ Commission Diabète

Pierre Bourcier fait un état de l'actualité diabète :

- Omnipod/Freestyle Libre 2 : L'intersyndicale avait donné son accord à la signature de la convention sous réserve que le texte mentionne correctement le nombre de capteurs, fixé à 25. Cependant, la version publiée (revue entre-temps par la DSS) fait référence à *un maximum* de 25 capteurs par mois, créant une ambiguïté. Le CEPS devrait procéder à un erratum. Le remboursement du Freestyle Libre 2 débutera à compter du 12 novembre 2025.
- Dexcom G7 :
Il a été réaffirmé que la répartition de la valeur ne peut être fixée unilatéralement par les fabricants, au détriment des PSAD. La mention « le capteur a une durée d'utilisation de 10 jours » présente dans le projet d'arrêté, fondée sur les données du fabricant, reste incohérente avec la consommation réelle observée (environ 43 capteurs). L'objectif est également d'obtenir un délai minimum de trois mois entre la baisse du prix de cession du G6 et l'application du nouveau tarif LPP, afin de préserver l'équilibre économique des entreprises. Un éventuel succès pourrait servir de référence pour les protocoles futurs...
- Omnipod 5 : Le CEPS, qui n'a toujours apporté aucune réponse concrète à cette problématique du prix de cession, ni mis en œuvre le processus de compensation de la baisse de décembre 2024 sur les forfaits génériques, dit réfléchir à un plan global sur le diabète. Or, au-delà des intentions, rien n'avance et la dégradation de la rentabilité des entreprises s'accroît. En ce sens, **Pierre Bourcier** juge

que la diffusion d'un communiqué de presse ferme est nécessaire pour tenter de faire bouger les lignes.

▪ **Commission Perfusion / Nutrition**

Kévin Chatard indique que les travaux se poursuivent avec la Fedepsad dans l'anticipation d'une future ouverture des négociations avec le CEPS, afin d'identifier des pistes d'économies intelligentes. Comme évoqué précédemment, les échanges en intersyndicale ne sont pas toujours évidents, mais tous sont conscient qu'une position commune serait préférable.

QUESTIONS DIVERSES

▪ **Fin de la 2G en fin d'année**

Xavier You rappelle que, d'ici la fin de l'année, deux opérateurs arrêteront définitivement la 2G, tandis qu'Orange devrait encore maintenir le service. Cette évolution risque d'affecter les quelques machines encore en activité et fonctionnant sur la 2G. Les prochaines modifications majeures du réseau sont prévues dans environ trois ans (fin de la 3G), ce qui laisse un délai pour anticiper les adaptations nécessaires.

CALENDRIER DES MOIS PROCHAINS

- **24 novembre 2025** : Webinaire adhérents « Nouvelles missions pour les PSAD » - Présentation de l'étude Nextep
- **26 novembre** : Webinaire VPH
- **27 novembre 2025** : Conférence de presse – Étude Nextep
- **17 décembre 2025** : Conseil d'Administration à Courbevoie
- **12 janvier 2026** : Webinaire de rentrée
- **03 février 2026** : Conseil d'Administration à Courbevoie